

## Appel d'offres N° 02/2022 (lot N°2)

### **pour le choix d'un avocat ne dépassant pas 5 ans depuis son inscription auprès de la cour d'appel représentant l'AFA**

En application des dispositions du Décret N°2014- 764 du 28 Janvier 2014 fixant les conditions et procédures du ministère d'avocats pour représenter les organismes publics auprès des tribunaux et instances judiciaires, administratives, militaires, de régulation et arbitrales et des dispositions du Décret N° 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant réglementation des marchés publics, l'Agence Foncière Agricole (AFA) se propose de lancer un appel d'offre en un seul lot pour choisir:

(01) avocat ne dépassant pas 5 ans depuis son inscription auprès de la cour d'appel.

Les avocats qui désirent participer à cet appel d'offres, peuvent retirer le cahier des charges au siège de l'AFA, sis au : 140, avenue de la liberté, Le belvédère, 1002 Tunis.

(Tél : 71894664- 71892205-71789019).

Sous peine de rejet, les dossiers de participation doivent être remis directement ou par voie postale sous pli recommandé ou par Rapid-poste au siège de l'AFA au plus tard **le 11 mai 2022 à 15h.00** (Le cachet du bureau d'ordre central de l'Agence Foncière Agricole **seul fait foi**).

**NB** : les cahiers des charges peuvent être téléchargés à partir des sites internet :

<http://www.afa.nat.tn>

ou

[www.marchespublics.gov.tn](http://www.marchespublics.gov.tn)

ou

<https://avocat.org.tn>

